

ADHESION SYNDICALE 2022

Valable un an à compter de la date d'adhésion.

Elle inclut l'abonnement à la revue trimestrielle LA BASOCHE que vous recevrez à votre domicile

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

ADRESSE personnelle :

Code Postal :

Ville/commune :

Renseignements strictement confidentiels :

Date d'entrée dans la profession :

N° de l'office employeur actuel :

 **Personnel :**

@e-mail :

Je souhaite adhérer à la **FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE** et joint un chèque libellé à cet ordre représentant le montant de la cotisation

	Cotisation annuelle	Après déduction crédit impôt		Cotisation annuelle	Après déduction crédit impôt
EMPLOYES :					
<input type="checkbox"/> E2	145 €	4,11 €/mois			
<input type="checkbox"/> E3	180 €	5,10 €/mois			
TECHNICIENS :					
<input type="checkbox"/> T1	207 €	5,87 €/mois			
<input type="checkbox"/> T2	224 €	6,35 €/mois			
<input type="checkbox"/> T3	249 €	7,06 €/mois			
CADRES :					
<input type="checkbox"/> C1	309 €	8,76 €/mois			
<input type="checkbox"/> C2	340 €	9,63 €/mois			
<input type="checkbox"/> C3/C4	378 €	10,71 €/mois			
			RETRAITES :		
			<input type="checkbox"/> Employés	111 €	3,15 €/mois
			<input type="checkbox"/> Techniciens	145 €	4,11 €/mois
			<input type="checkbox"/> Cadres	169 €	4,79 €/mois

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation
(Vous recevrez votre reçu fiscal courant AVRIL 2023).

A partir de 2023, vous pourrez opter pour le règlement de votre cotisation par prélèvements mensuels

A :

Le :

Signature :

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE
31, Rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03
Syndicat national affilié à la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière
www.fgcen-fo.com

RETOURNEZ la présente demande d'adhésion (dans sa totalité SVP) à :



Fgcen-Fo



@FGCENFO

Les informations contenues dans la présente demande communiquées à la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire ne seront utilisées que pour les seuls nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1^{er} avril 1980 de la CNIL (commission nationale informatique et libertés) auprès de la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire 31 rue du Rocher 75008 PARIS